

Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une **installation classée**.

Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

En savoir plus : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/> [1]

URL de la source (modifié le 16/01/2019 - 10:53): <http://www.pontault-combault.fr/cadre-de-vie-0/environnement/installations-classees-pour-la-protection-de-lenvironnement>

Liens

[1] <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/>